

## ASSEMBLEE DE CORSE

### DELIBERATION N° 07/288 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A SIGNER ET A EXECUTER LES MARCHES RELATIFS AUX TRAVAUX DE COUVERTURE DU PLATEAU SPORTIF DU COLLEGE DE LEVIE

#### SEANCE DU 7 DECEMBRE

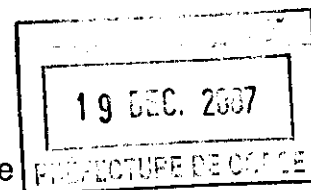
L'An deux mille sept et le sept décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GORI Christiane, GUIDICELLI Maria, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, PROSPERI Rose-Marie, de ROCCA SERRA Camille, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VERSINI Sauveur

#### ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme COLONNA-VELLUTINI Dorothee  
Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique à Mme MOZZICONACCI Madeleine  
Mme ANGELI Corinne à Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale  
Mme BIANCARELLI Gaby à Mme GORI Christiane  
M. MARCHIONI François-Xavier à M. CHAUBON Pierre  
Mme NATALI Anne-Marie à M. VERSINI Sauveur  
M. OTTAVI Antoine à Mme DELHOM Marielle  
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme MOSCONI Marie-Jeanne  
Mme RISTERUCCI Josette à M. STEFANI Michel  
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à M. MONDOLONI Jean-Martin  
Mme SCIARETTI Veronique à Mme PROSPERI Rose-Marie  
Mme SCOTTO Monika à Mme BURESI Babette  
M. SISCO Henri à M. DOMINICI François



#### ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, BIANCUCCI Jean, CECCALDI Pierre-Philippe, COLONNA Christine, GALLETTI José, GUAZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, PANUNZI Jean-Jacques, PIERI Vanina, RICCI Annie.

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** la délibération n° 06/224 AC de l'Assemblée de Corse du 23 novembre 2006 approuvant le plan régional de développement de l'éducation physique et sportive dans les lycées et collèges de Corse,
- VU** la délibération n° 07/032 AC de l'Assemblée de Corse du 8 mars 2007 adoptant le Budget Primitif 2007,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

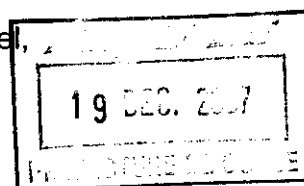
**APRES AVIS** de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,

**APRES AVIS** de la Commission du Développement Social et Culturel,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**HABILITE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter les marchés relatifs aux travaux de couverture du plateau sportif du collège de Lévie.



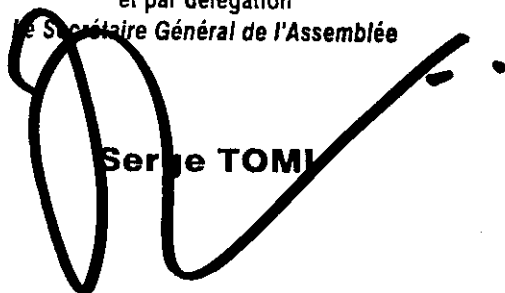
LOT	ENTREPRISES	MONTANT HT	TVA 8 %	MONTANT TTC
1 - Démolitions/ terrassement /VRD	Sarl F. LOPEZ	60 076,41	4 806,11	64 882,52
2 - Maçonnerie, gros œuvre/enduits/carrelage/ Etanchéité/ Menuiseries métalliques	Sarl F. LOPEZ	133 306,42	10 664,51	143 970,93
3 - Charpente bois/métal et couverture textile	SMC2	398 150	31 852	430 002

LOT	ENTREPRISES	MONTANT HT	TVA 8%	MONTANT TTC
4 - Plâtrerie/menuiseries bois/peinture	Ets P. JANDAURECK	16 335,02	1 306,80	17 641,82
5 - Plomberie/sanitaires	Ets CARTA	24 640,95	1 971,28	26 612,82
6 - Electricité	EGP	9 983,20	798,66	10 781,66
7 - Résine extérieur	SA CORSOZIA	78 234,40	6 258,75	84 493,15
<b>TOTAL</b>		<b>720 726,40</b>	<b>57 658,11</b>	<b>778 384,51</b>

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

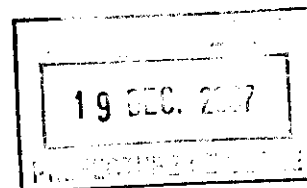
Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

  
Serge TOMI

AJACCIO, le 7 décembre 2007

Le Président de l'Assemblée de Corse,

  
Camille de ROCCA SERRA



**ANNEXES**

## RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF DE CORSE

**Objet :** Habilitation du Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter les marchés relatifs aux travaux de couverture du plateau sportif du Collège de Lévie

### I. Nature et étendue des besoins à satisfaire

Par délibération n° 06/224 AC en date du 23 novembre 2006, l'Assemblée de Corse a approuvé le plan régional de développement de l'éducation physique et sportive dans les lycées et collèges de Corse.

Ce plan prévoit de doter chaque établissement d'un espace couvert dans son enceinte soit par la couverture du plateau sportif existant, soit par la création d'une salle polyvalente quand le foncier le permet.

Le collège de Lévie est concerné par la réalisation de la couverture du plateau sportif.

Les travaux comprennent :

- la couverture du plateau sportif (1 400 m<sup>2</sup>) ;
- la création d'un local de stockage pour les équipements sportifs (30 m<sup>2</sup>) ;
- la création de vestiaires-sanitaires hommes/femmes (60 m<sup>2</sup>) ;
- la réfection de l'ensemble des sols résines (1 500 m<sup>2</sup>).

La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au cabinet d'architecture Paul MILON et au BET Structures BARTOLI.

Le contrôle technique sera assuré par la société QUALICONSULT et la mission de coordination sécurité et protection de la santé par la société AF2B.

### II. Coût prévisionnel

Le coût global de l'opération est estimé à 850 000 € HT.

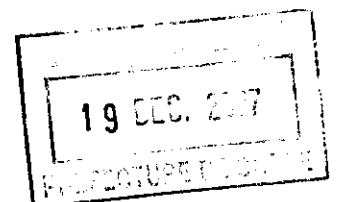
### III. Procédure

La procédure adoptée est l'appel d'offres ouvert suivant les articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux publications le 3 septembre 2007 (avis n° 47.2007/CSU) et fixait au 27 septembre 2007 à 16 heures la date limite de réception des offres.

Rappel des critères de jugement des offres :

- Valeur technique des prestations : 0,40
- Respect des délais : 0,30



- Prix des prestations : 0,30

Dix enveloppes ont été enregistrées avant la date limite de remise des offres par le bureau du courrier.

Le 28 septembre 2007, la Sous-direction des Constructions Scolaires et Universitaires a procédé à l'ouverture des premières enveloppes.

La recevabilité des candidatures n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière.

La commission d'appel d'offres du 2 octobre 2007 a procédé à l'ouverture des deuxièmes enveloppes contenant les offres des entreprises. Le résultat est le suivant :

**Lot n° 1** : trois offres

CDTP :	82 258,47 € HT
GRAZIANI TP :	63 799,54 € HT
Sarl F.LOPEZ	60 076,41 € HT

Mis à l'analyse du Maître d'œuvre.

**Lot n° 2** : deux offres

Sarl F.LOPEZ :	131 531,29 € HT
CDTP :	140 383,88 € HT

Mis à l'analyse du Maître d'œuvre.

**Lot n° 3** : deux offres

SMC2 :	398 150 € HT
ACS Production :	416 546 € HT

Mis à l'analyse du Maître d'œuvre.

**Lot n° 4** : une offre

Ets JANDAURECK :	16 335,02 € HT
------------------	----------------

Mis à l'analyse du Maître d'œuvre.

**Lot n° 5** : deux offres

Ets CARTA :	20 851,61 € HT
Ets GUDELMONI :	18 672,00 € HT

Mis à l'analyse du Maître d'œuvre.

**Lot n° 6** : une offre

EGP :	9 983,20 € HT
-------	---------------

Mis à l'analyse du Maître d'œuvre.

**Lot n° 7** : une offre

CORSOVIA : 81 234,40 € HT

Lot n° 7 déclaré infructueux : relancé en procédure négociée fermée (lettre de consultation du 2007).

Lors de la deuxième séance tenue le 23 octobre 2007, au vu du rapport d'analyse de la maîtrise d'œuvre, et en application de l'article 53 du Code des Marchés Publics et de l'article 4-2 du règlement de la consultation, la commission a attribué les lots 1, 2, 3, 4, 6 et 7 et a demandé de procéder à une négociation fermée pour le lot n° 5. La Commission d'Appel d'Offres du 13 novembre 2007, suite à la négociation, a attribué le lot n° 5.

**IV. Passation des Marchés**

Les marchés sont passés avec les entreprises suivantes :

<b>LOT</b>	<b>ENTREPRISES</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>TVA 8 %</b>	<b>MONTANT TTC</b>
<b>1 - Démolitions/ terrassement /VRD</b>	<b>Sarl F. LOPEZ</b>	60 076,41	4 806,11	<b>64 882,52</b>
<b>2 - Maçonnerie, gros œuvre/enduits/carrelage/ Etanchéité/ Menuiseries métalliques</b>	<b>Sarl F. LOPEZ</b>	133 306,42	10 664,51	<b>143 970,93</b>
<b>3 - Charpente bois/métal et couverture textile</b>	<b>SMC2</b>	398 150	31 852	<b>430 002</b>
<b>4 - Plâtrerie/menuiseries bois/peinture</b>	<b>Ets P. JANDAURECK</b>	16 335,02	1 306,80	<b>17 641,82</b>
<b>5 - Plomberie/sanitaires</b>	<b>Ets CARTA</b>	24 640,95	1 971,28	<b>26 612,82</b>
<b>6 - Electricité</b>	<b>EGP</b>	9 983,20	798,66	<b>10 781,86</b>
<b>7 - Résine extérieur</b>	<b>SA CORSOVIA</b>	78 234,40	6 258,75	<b>84 493,15</b>
<b>TOTAL</b>		<b>720 726,40</b>	<b>57 658,11</b>	<b>778 384,51</b>

Le montant des marchés s'élève à **778 384,51 € TTC**.

**V. Planning prévisionnel**

Le délai global d'exécution des travaux est de 5 mois à compter de la date de notification des marchés de travaux. Les travaux seront exécutés à compter du mois de janvier 2008.

**VI. Engagement du marché**

Le bilan financier prévisionnel est arrêté au montant total de **850 000,00 euros HT**.

L'imputation de la dépense est à prendre sur les crédits ouverts au programme 4618 Education Physique et Sportive (ligne 902/221/2317) du BP 2007 approuvé par délibération de l'Assemblée de Corse n° 07/032 AC du 8 mars 2007.

En application de l'article L. 4424.4 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que l'Assemblée délibérante autorise le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter les marchés relatifs aux travaux de couverture du plateau sportif du collège de Lèvie.



**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE****CONSEIL EXECUTIF**

###

**COLLEGE DE LEVIE****TRAVAUX DE COUVERTURE DU PLATEAU SPORTIF**

###

**BILAN FINANCIER PREVISIONNEL****(MAI 2007)**

Maîtrise d'œuvre (cis OPC)	72 000,00 euros
Contrôle technique	4 900,00 euros
Coordination hygiène et sécurité de chantier	2 554,50 euros
Etudes géotechniques	2 835,00 euros
Travaux	720 726,40 euros
Aléas et révisions	46 984,10 euros
<b>TOTAL</b>	<b>850 000,00 euros</b>

